

Café, cacao... Des importations à l'impact délétaire

Une étude met en évidence les conséquences sociales et environnementales des aliments importés en France

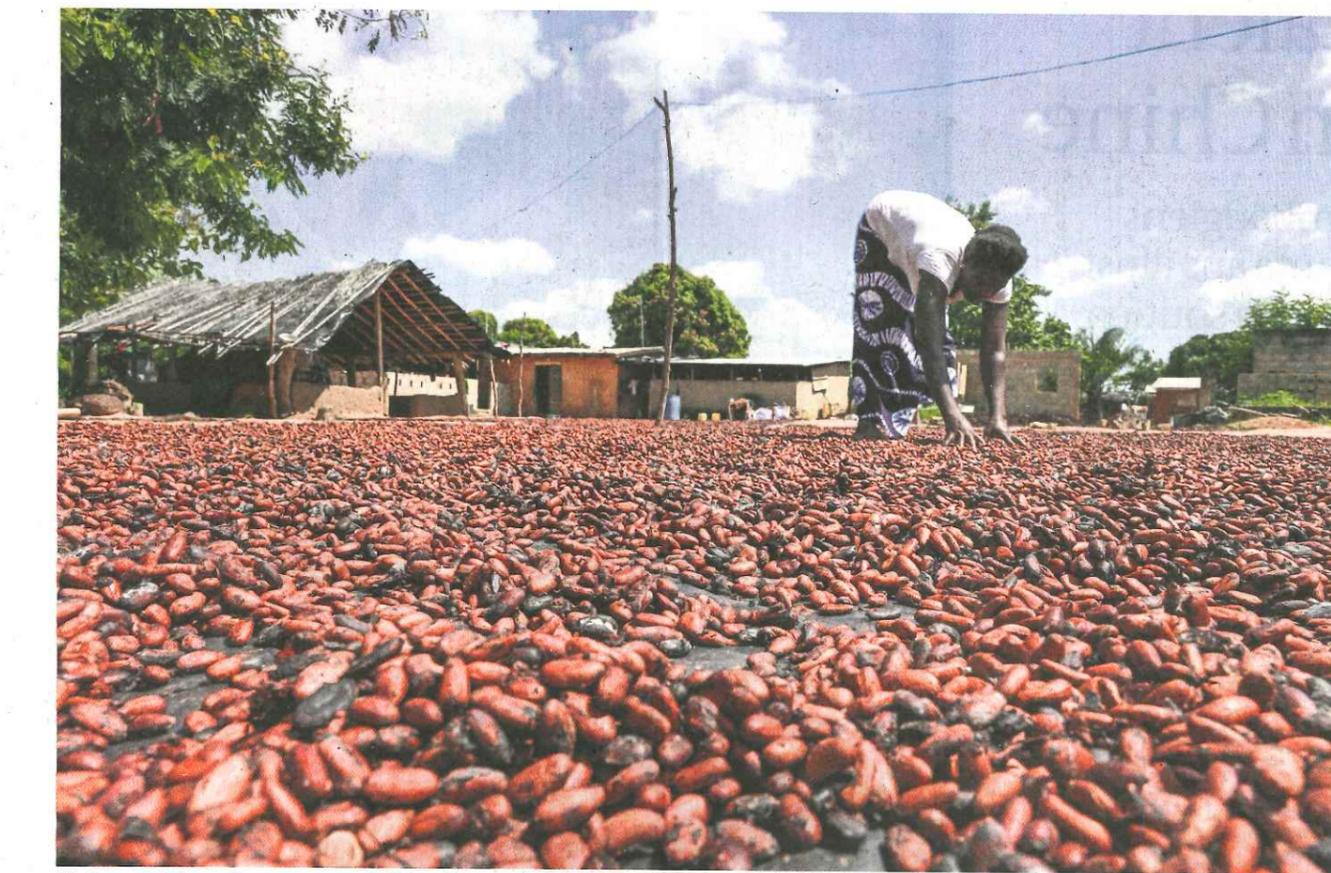
Elle parfume de son arôme délicat les pots de crème, les flans, les cannellés et autres babas. Mais la vanille laisse un goût amer à ses producteurs : ce fruit tropical, majoritairement importé de Madagascar, dont les gousses peuvent se vendre à prix d'or, figure en tête des filières d'importation les moins rémunératrices pour les producteurs, selon une étude publiée jeudi 17 avril sur la « face cachée des aliments importés en France ». En moyenne, les producteurs de vanille de Madagascar ne perçoivent que 40 % du revenu minimum décent. « *Produit de luxe dans les pays du Nord, la vanille reste une culture de survie pour les pays du Sud* », selon ce rapport, issu de travaux du Basic, un bureau d'études spécialisé dans les enjeux d'environnement, pour l'Institut Veblen, Greenpeace France et Max Havelaar France.

Autre facteur de gourmandise, autres impacts : le cacao se hisse sur la première marche des filières d'importation les plus émettrices de gaz à effet de serre, notamment en raison de la déforestation qu'il induit. En Côte d'Ivoire, l'un des principaux producteurs, la culture du cacao s'est faite au détriment du couvert forestier, qui a fondu de 80 % entre 1960 et 2010.

Le café, quant à lui, fait partie des cultures les plus consommatrices d'intrants chimiques, et les plus polluantes pour les écosystèmes, notamment parce qu'il nécessite un lavage post-récolte des grains à grandes eaux, qui contamine les rivières et les nappes phréatiques.

En tout, 13 grandes filières d'importation ont été passées au crible, du jus d'orange au riz, en passant par la tomate, la banane ou l'avocat. « *Notre premier objectif était d'établir une cartographie précise de ce qu'on importe en France, explique Tristan Dissaux, responsable des études du Basic. Les principales sources en la matière sont les données douanières, qui ne permettent pas d'identifier les pays d'origine lorsque les produits ont transité par d'autres pays.* »

Le Basic a ensuite cherché à évaluer les incidences de ces filières selon plusieurs critères : émissions de CO₂, déforestation, utilisation de la ressource en eau ou pollution pour les conséquences sur l'environnement ; travail des enfants, travail forcé et niveau de vie pour les répercussions socio-éco-



Séchage de fèves de cacao au soleil à Bringakro, en Côte d'Ivoire, le 17 novembre 2022. SIA KAMBOU/AFP

nomiques. « *Lenjeu était de faire progresser la compréhension du vrai coût des aliments, alors que les flux économiques ne rendent que partiellement compte des mouvements mis en marche par la mondialisation, complète Blaise Desbordes, directeur général de l'organisation non gouvernementale Max Havelaar France. On voit ainsi qu'une grosse partie de notre chariot – sucre de canne, jus d'orange, banane... – est fondée sur de la misère, sur l'exploitation des travailleurs et de l'environnement.* »

« Pression sur les terres »

Dans le trio de tête des produits aux plus forts impacts, tous critères confondus, figurent le cacao, le soja et l'huile de palme. Ce classement tient compte à la fois des volumes importés (largement dominés par le soja, dont les importations servent majoritairement à nourrir les animaux d'élevage), mais aussi des impacts à l'unité de produit.

Malgré la mise en place d'un moratoire, en 2008, sur la défo-

restation en Amazonie, la culture du soja continue d'exercer une forte contrainte sur les terres, entraînant un déboisement indirect. « *En Amazonie, le principal vecteur de déforestation est le pâturage, note Clément Helary, chargé de campagne sur les forêts à Greenpeace. Mais, entre 2017 et 2022, les hectares consacrés à la culture du soja dans la région ont été multipliés par sept. Cela crée ainsi de la pression sur les terres.* »

L'huile de palme, en dépit des controverses sur son rôle délétaire dans la déforestation, reste pour sa part massivement utilisée par l'industrie agroalimentaire. L'étude souligne d'ailleurs que la consommation française est sous-estimée, car les données ne permettent d'identifier que l'huile de palme incorporée à des aliments transformés en France, mais pas lorsque les produits sont transformés avant importation.

Sur les impacts sociaux, outre la vanille, des cultures comme le sucre de canne ou la noix de cajou sont marquées par des condi-

tions sociales très dégradées. Cette dernière nécessite un décorticage manuel risqué pour la santé – en raison notamment des acides contenus dans la coque – et mal rémunéré. « *Les importations de cajou en France ont triplé en dix ans, détaille Blaise Desbordes. Les principaux producteurs sont en Afrique de l'Ouest, où les producteurs ne touchent que deux tiers du revenu minimum vital. Puis la cajou brute d'Afrique est envoyée au Vietnam pour être décortiquée, le plus souvent par des femmes, au mépris de leur santé, avant d'être réexportée. Les noix de cajou ont ainsi fait le tour du monde avant d'arriver dans nos bols d'apéro.* »

L'appétit pour les fruits exotiques n'est donc pas sans risque : la banane, premier fruit consommé en France et dont la production antillaise couvre moins d'un tiers du marché, est souvent utilisée comme produit d'appel par la grande distribution pour des promotions. Conséquence de cette course aux prix bas, les conditions

de travail dans les bananeraies d'Amérique latine sont très précaires. Quant à l'avocat, qui garnit de plus en plus d'assiettes, sa culture au Mexique, au Pérou ou au Kenya provoque de plus en plus de tensions sociales et foncières autour de l'accès à l'eau et à la terre.

Traité avec le Mercosur

En réponse à ces impacts massifs, les organisations partenaires de l'étude en appellent à l'application de plusieurs règlements européens issus du pacte vert : le règlement sur la déforestation importée, qui devait entrer en vigueur à la fin de 2024, mais a été reporté d'un an ; la directive sur le devoir de vigilance, qui doit s'appliquer à partir de 2027, mais risque d'être affaiblie par le projet de loi « omnibus » présenté en février par la Commission européenne ; et la directive sur le travail forcé, dont la portée pourrait, elle aussi, être amoindrie par le texte omnibus. « *L'Europe ne fera jamais mieux que les pays spécialistes du dumping social et*

En Côte d'Ivoire, la culture du cacao s'est faite au détriment du couvert forestier, qui a fondu de 80 % entre 1960 et 2010

environnemental, argumente Blaise Desbordes. En revanche, elle peut se montrer gardienne de certaines valeurs et normes. »

« *On recommande d'appliquer ces règlements ensemble, parce qu'ils couvrent des enjeux cohérents, avec le plancher social d'un côté et le plafond écologique de l'autre, fait valoir Clément Helary. Personne ne veut de déforestation dans son assiette. On devrait pouvoir tous se mettre d'accord sur ce point.* »

Outre l'affaiblissement potentiel des réglementations, les organisations s'inquiètent de la ratification possible du traité de libre-échange avec le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), qui pourrait « *neutraliser* » une partie des efforts voulus par ces réglementations. « *A cause de l'asymétrie dans les normes de production entre les deux parties, cet accord présente un potentiel de dégradation massif sur les plans social et environnemental, avertit Stéphanie Kpenou, de l'Institut Veblen. Par simple mécanisme d'intensification des échanges économiques avec la zone Mercosur, ce traité entraînerait une intensification des impacts déléitaires.* »

L'étude vient aussi rappeler à chacun que la composition de nos assiettes n'est pas neutre. Parmi les gestes individuels, la baisse de la consommation de viande, en optant pour des produits carnés issus d'élevages extensifs et non dépendants du soja, est le plus significatif. L'attention aux méthodes de production importe aussi. « *L'idée n'est pas de dire d'arrêter de manger du chocolat : selon les filières, certains labels et cahiers des charges peuvent garantir un moindre impact, souligne Clément Helary. Mais ce sont surtout des changements de structure qu'il faut apporter, et cela passe par des réglementations.* » ■

MATHILDE GÉRARD

La police de l'environnement soumise à de nouvelles obligations

Les dix mesures annoncées par le gouvernement pour « pacifier » les relations avec les agriculteurs ne font pas l'unanimité

Suffiront-elles à lancer « *un dialogue renouvelé* » entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le monde agricole, comme l'annoncent les ministres de la transition écologique et de l'agriculture ? Jeudi 17 avril dans la matinée, Agnès Pannier-Runacher et Annie Genevard devaient rendre publiques « *10 mesures de sortie de crise* » – parmi lesquelles la mise en place du port d'arme discret et de caméras individuelles – d'un site de l'établissement public chargé de faire respecter le droit de l'environnement à Auffargis, dans les Yvelines.

En partie déjà connues, ces dispositions avaient été proposées il y a quelques mois par la direction de l'OFB. « *L'annonce de ces mesures, dont certaines entrent en vigueur tout de suite, est un élément important de pacification* », assure le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher, en rappelant le contexte « *assez tendu* » lié à la crise agricole et aux contrôles menés par l'OFB dans les exploitations.

Pendant des mois, l'organisme et ses agents ont été la cible d'attaques souvent violentes émanant de syndicats agricoles mais aussi de responsables politiques, le premier ministre, François Bayrou, ayant lui-même accusé, mi-janvier, les inspecteurs de l'environnement de commettre « *une faute* » en allant « *contrôler des fermes l'arme à la ceinture* ». Dans un courrier envoyé à l'OFB, le 27 février, celui-ci indiquait avoir demandé aux ministres de l'environnement et de l'agriculture de prévoir « *un déplacement commun* » afin d'« *apporter une réponse* » aux propositions de l'établissement.

Jeudi, à l'occasion de cette visite, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France devaient faire part de leur « *colère sourde* » et de leur « *ras-le-bol d'attendre des réponses concrètes à [leurs] attentes* ». L'intersyndicale de l'OFB dénonce, de son côté, des mesures « *inefficaces et contraignantes* ». « *Elles ont été*

décidées de manière unilatérale par la direction, et demandent des efforts au personnel de l'OFB sans qu'aucun geste ne soit demandé au monde agricole », dit Sylvain Michel, cosecraire adjoint du syndicat national CGT-Environnement.

« Différence de traitement »

Parmi les mesures les plus contestées, les ministres devaient confirmer la mise en place du « *port d'arme discret* » lors des contrôles administratifs prévus sur des exploitations agricoles. Selon la circulaire publiée dès décembre 2024, les inspecteurs de l'environnement devront désormais utiliser un étui permettant de dissimuler leur arme sous leurs vêtements lors de ce type d'opérations.

L'intersyndicale de l'OFB indique avoir déposé, le 3 avril, un recours devant le Conseil d'Etat. Elle estime notamment que le port d'arme discret met en danger les agents, l'arme étant plus difficile à sortir en cas de besoin, mais aussi

qu'il pose un problème d'équité de traitement. « *Nous aurons une arme apparente pour contrôler des promeneurs ou des chasseurs, mais il faudra la cacher quand on rentrera sur une exploitation ? Comment pourrions-nous justifier cette différence de traitement ?* », s'interroge Sylvain Michel. « *Compte tenu des tensions et des spécificités du métier des agriculteurs, qui habitent dans les corps de ferme [où ont lieu les contrôles], on estime qu'il est possible de faire ce port d'arme discret* », répond le cabinet d'Agnès

Parmi les dispositions les plus contestées, le « port d'arme discret » lors des contrôles sur des exploitations agricoles

Pannier-Runacher. La FNSEA et la Coordination rurale (CR), les deux principaux syndicats agricoles, ont réclamé à plusieurs reprises un désarmement total des inspecteurs de l'OFB. « *Comment voulez-vous que le port d'arme soit discret alors qu'ils ont des gros calibres ?* », réagit Patrick Legras, l'un des porte-parole de la CR. *Tout est fait pour que ça parte en vrille.* »

Les inspecteurs de l'environnement devront également porter une caméra individuelle, une disposition prévue par la proposition de loi « *visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur* », adoptée au Sénat et qui doit encore être approuvée par l'Assemblée. Parmi les 10 mesures figurent aussi la mise en place d'un guichet permettant aux agriculteurs de signaler des contrôles qui se passeraient mal, ainsi que l'instauration d'une inspection générale des services au sein de l'OFB pour « *enquêter sur ces interventions problématiques* ». Un récent rapport ministériel a montré que

moins de 1 % des contrôles de l'OFB ont été à l'origine de conflits depuis sa création en 2020.

Les ministres ont aussi annoncé une « *formalisation des échanges réguliers* » entre l'OFB et les chambres d'agriculture, la publication par l'OFB de fiches pratiques sur les sujets les plus sensibles, tels que l'entretien des cours d'eau, ou encore la généralisation de la formation des inspecteurs de l'environnement aux enjeux agricoles, et des agents de développement des chambres d'agriculture aux enjeux de biodiversité. A l'échelle des départements, des contrôles annuels à blanc, à visée pédagogique, devront être organisés. Une réflexion sur les normes et l'échelle des peines sera lancée pour « *adapter les réponses pénales aux enjeux* ». « *Toutes ces mesures doivent permettre une meilleure compréhension réciproque et une fluidification du dialogue* », insiste le cabinet d'Annie Genevard. ■

PERRINE MOUTERDE